

Les Bordes sur Arize
ARIÈGE-PYRÉNÉES**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 23 MARS 2024

Date de la convocation 18/03/2024

L'an deux mille vingt-et-quatre, le vingt-trois mars, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.

Présents : Frédéric CAMPS, Dominique DUFOSSÉ, Alain CABÉ, , Michel MERIC , Serge KOSMINSKY, Gilles de SAINT BLANQUAT, Gilberte VALERO, , Séverine COMMENGE. Aurélie MIR, Sylvie GOUZY
Procurations : Patrick LAFONT à Michel MERCI ; François CHAUVET à Sylvie GOUZY
Absents : Steeve DENOY, Jérôme PEREIRA-SANTERRE, Marie-Ange POUILLET
Secrétaire de séance : Séverine COMMENGE

2024-011- VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023- BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
Vu le Code des juridictions financières ;
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,
VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération numéro 2023- 056 du 24 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFP) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023
Vu le Compte Financier Unique du budget principal de la commune de Les Bordes-sur-Arize;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
Recettes	Prévision budgétaire totale	770 593.41	869 337.00	1 639 930.41
	Recettes réalisées	249 285.86	891 001.43	1 140 287.29
	Restes à réaliser	60 946.21	0.00	60946.21
	Autorisation budgétaire totale	509 587.03	903 810.00	1 413 397.03
Dépenses	Dépenses réalisées	110 768.29	765 716.07	876 484.36
	Restes à réaliser	129 492.38	0.00	129 492.38
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	138 517.57	125 285.36	263 802.93
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-168 306.38	397 624.09	229 317.71
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/Déficit	-29 788.81	522 909.45	493 120.64
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-68 546.17	0.00	-68 546.17
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	-98 334.98	522 909.45	424 574.47

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 11 VOIX (9 présents et 2 procurations), Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du budget principal
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Premier Adjoint,
Dominique DUFOSSÉ

